

Quelques caractéristiques des recrutements actuels dans les associations de l'environnement

Quelques chiffres clés de l'emploi dans les associations du secteur de l'environnement¹ :

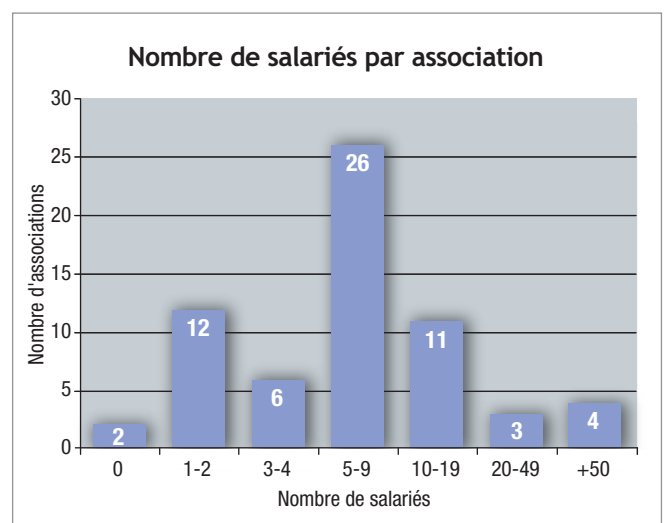
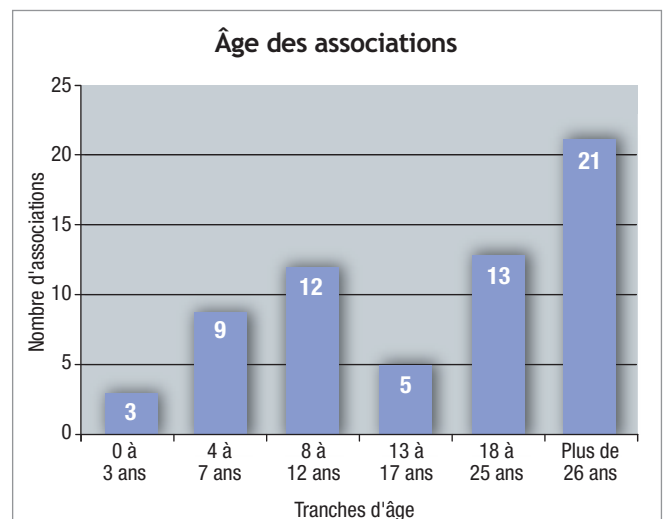
- Près de 33 000 associations d'environnement en France
- 8% d'entre elles sont employeuses, soit 2 640 associations
- 10 000* emplois dans les associations d'environnement, soit 1% des emplois des associations et 3% des emplois dans l'environnement (*chiffres rapport IGAS/IGE 2006)
- Des emplois plus qualifiés que dans l'ensemble des associations (Bac + 3, 4 et 5 représentant 50% du personnel)

L'étude « L'emploi dans les associations d'environnement » réalisée en 2008 par le CNAR Environnement a mis à jour des questionnements qui préoccupent les associations en matière de métiers et compétences.

Les réseaux nationaux de l'environnement engagés au sein du CNAR Environnement² ont ainsi décidé de mener une **enquête** auprès des associations d'environnement de leurs réseaux pour disposer d'un état des lieux plus complet sur les **besoins des associations de terrain** concernant les métiers et compétences. L'objectif est aussi d'identifier les pistes de développement de l'emploi associatif dans le secteur, en vue de favoriser une meilleure maîtrise des ressources et de mettre en œuvre un programme de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour les associations de l'environnement.

Une synthèse des principaux résultats, basés sur les retours des **64 associations ayant participé à l'enquête**, vous est présentée dans cette fiche.

- Un échantillon majoritairement composé d'associations de plus de 10 ans et de moins de 10 salariés

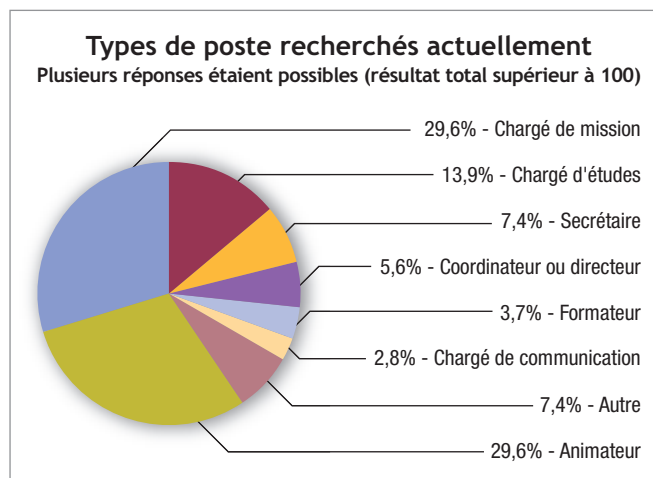


avec le soutien de :

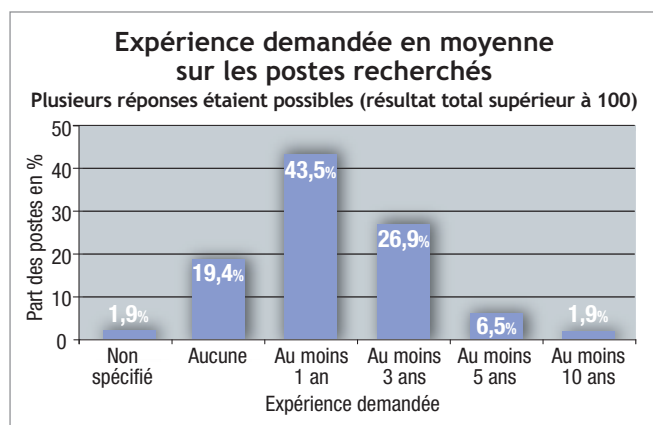
1. L'emploi dans les associations de l'environnement - CNAR Environnement - 2008

2. Comité de Liaison Energies Renouvelables, France Nature Environnement, Réseau Ecole et Nature, Réseau Territoires Environnement Emplois, Union nationale des CPIE (structure porteuse du CNARE)

● Des recrutements portant essentiellement sur des postes d'animateurs et de chargés de mission/d'études



Le **niveau d'étude** majoritairement demandé pour l'ensemble des fonctions référencées est de niveau III, correspondant à un Bac +2, Bac +3, BTS, DUT. C'est le niveau requis pour les postes d'animateurs. Le profil du chargé d'étude est en majorité un Bac +5 et plus, le profil du chargé de mission se répartit pour sa part entre Bac +3 et Bac +5.

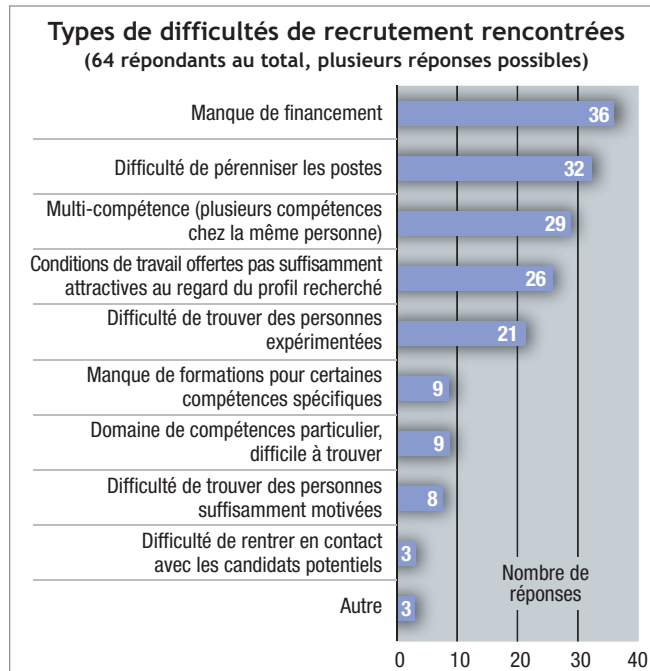


Une **expérience minimale** est demandée par les employeurs : 1 à 4 ans essentiellement (au moins 1 an pour les animateurs, 1 à 4 ans pour les chargés de mission). Plus les années d'expérience demandées sont grandes, plus le recrutement est difficile à pourvoir (très difficile pour 10 ans d'expérience par exemple).

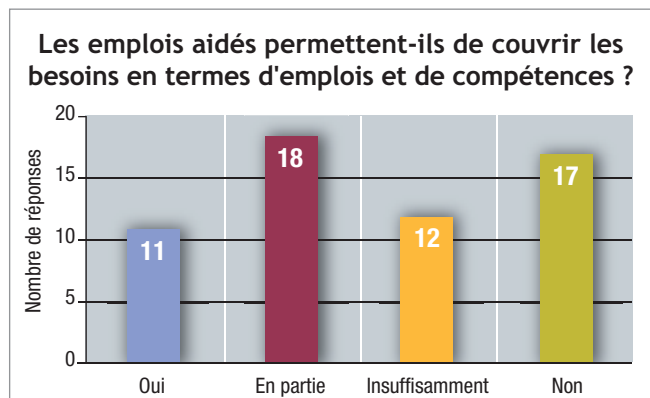
Pour une part importante de postes, qu'ils soient techniques, administratifs ou de gestion, les associations attendent de la personne de la **polyvalence dans ses fonctions**. De plus en plus souvent, les associations tendent à intégrer dans les postes la recherche des financements nécessaires à la conduite des activités.

- **Édition** : CNAR Environnement, 2011.
- **Coordination** : Union nationale des CPIE - Ludovic Serin
- **Analyse et rédaction** : France Nature Environnement - Sabrina Monribot
Réseau Territoires Environnement Emplois - Brigitte Briel
- **Étude, analyse des données & cartographie** : Véronique Barraud
- **Projet du CNAR Environnement**
www.cnarenvironnement.org
cnar-environnement@uncpie.org

● Des difficultés de recrutement essentiellement liées aux aléas de financement des postes



Face aux difficultés de financement des postes, les **emplois aidés** ne sont pas toujours une solution pour les associations :



Quelle que soit la réponse donnée à la question ci-dessus, pour les associations enquêtées les emplois aidés ne permettent pas de couvrir leurs besoins car :

- les critères des emplois aidés ne sont pas adaptés à l'embauche de personnels qualifiés,
- ils ne permettent pas de pérenniser les postes.

● Prévenir, s'adapter aux changements à venir

Une large majorité des associations enquêtées pressentent pour l'avenir une **augmentation et une diversification des activités** de l'association, plutôt qu'une diminution ou une spécialisation.

Elles sont majoritaires (40/57 répondants) à estimer que de nouveaux postes « classiques » vont se créer dans leur association et principalement des animateurs, des chargés de mission/projets/études, du personnel administratif.

Près de la moitié des associations (23/50 répondants) envisagent toutefois l'apparition de nouveaux métiers dans leur structure. A minima, une majorité d'associations estime que les postes pourraient évoluer vers plus de polyvalence et de compétences dans la recherche de financements.